



Sci divorce que faire, que choisir?

Par **scidivorce**, le 13/01/2012 à 23:08

Bonjour,

Voici ma situation, je suis mickael dans l'histoire :

Mai 2010 :

Création d'une sci composée de :

josiane, 1961, Orthodontiste, 4500e/mois, propriétaire d'une villa de 220m2

rene, 1957, Professeur d'EPS, 2000e/mois, propriétaire d'une villa de 220m2

jessica, 1990, Etudiante

mickael (Moi), 1983, CDI 2200e +600e d'avantage/mois

Il y a une clause indiquant qu'en cas de séparation, la personne restant dans la maison payera un loyer de 700e à la SCI non appliquée ce jour.

Juin 2010 :

Achat d'une maison de 368000 (frais de notaire compris) par la sci gérante Chantal ou vivront Emilie et Mike sans loyer.

70000e d'apport jessica(40000e prêtés par son grand-père)

5000e d'apport de mickael

5000e de josiane et rené

288000e financés par un emprunt sur 25 ans contracté par la SCI avec comme cautions solidaires par mickael, rené et josiane

Remboursement moyen mensuel hors assurance depuis le début 600e en capital et 870e en intérêt

Soit pour mickael: 270e de capital et 391e d'intérêt

Répartition des parts :

22 pour rené

22 pour josiane

36 pour mickael
20 pour jessica

Juillet 2011 :
Mariage sans contrat de mickael et jessica

Octobre 2011 :
Abandon du domicile conjugal de jessica pour rentrer chez ses parents, raison évoquée : plus de sentiment amoureux, j'ai en ma possession une lettre manuscrite de sa part souhaitant divorcer + une main courante effectuée à la police stipulant son départ.

Si j'accepte de divorcer, voici les options que je pense avoir sachant que j'occupe actuellement seul le domicile.

Option 1 :
Vendre mes parts de la SCI
5000e de capital + 270e de capital moyen mensuel remboursé X 21 mois au 1er avril 2012 = 10 670e
Il y a-t-il des frais de notaire ou autres ?
Puis je demander et avoir plus ?

Option 2 :
Racheter les parts de la SCI et mettre un locataire dans la maison
Je ne vois pas comment la banque pourra accepter...

Option 3 :
Louer la maison en attendant de la vendre

Option 4 :
Rester dans la maison en attendant de la vendre

Option 5 :
Rester dans la maison tant qu'elle n'est pas vendue et proposer de payer une partie des intérêts des mensualités perdues

Option 6 :
Divorcer pour faute et essayer d'obtenir de l'argent ou autre mais quoi et combien...

Cordialement

Qu'en pensez vous?